

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, dans la Salle du Conseil du Siège de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sa troisième réunion ordinaire de l'année le 08 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, la croissance économique mondiale devrait ralentir en relation avec : *i*) la persistance des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, et l'incertitude liée au Brexit, *ii*) le recul des exportations et de la production industrielle en Chine, et *iii*) la baisse de la confiance des entreprises et des consommateurs.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2019, l'activité économique des pays membres continuera de se relancer, bien qu'à un rythme plus modéré qu'attendu. Aussi, est-il prévu pour 2019 : *i*) un taux de croissance de 2,7 % contre 1,8 % en 2018 ; *ii*) une maîtrise des pressions inflationnistes sous le seuil communautaire, avec un taux d'inflation à 2,5 %, contre 2,2 % en 2018 ; *iii*) un excédent du solde budgétaire base engagements, qui remonterait à 0,8 % du PIB en 2019, contre - 0,3 % du PIB en 2018; *iv*) un creusement du déficit du compte courant passant de 2,7 % du PIB en 2018 à 3,6 % en 2019 ; et *v*) une expansion de la masse monétaire de 8,3 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait autour de 68,5 % à fin 2019.

Tenant compte de ces perspectives macroéconomiques et après analyse du fonctionnement du marché monétaire et des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;

- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % et 4,50 % sur les exigibilités à vue et à terme respectivement.

En plus des décisions de politique monétaire, le Comité a soutenu les mesures envisagées par la BEAC pour résorber la liquidité excédentaire des banques. Il a par ailleurs pris acte des actions de la Banque Centrale en vue du renforcement du secteur financier et de l'amélioration du fonctionnement du marché interbancaire, d'une part, et du soutien que la Banque Centrale apporte à la centralisation des dépôts publics dans ses livres, d'autre part. Il a également validé les projets de textes du cadre réglementaire révisé relatif au taux effectif global, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC. En outre, il a adopté la Charte de bonne conduite des acteurs du marché monétaire de la CEMAC et validé plusieurs projets de textes réglementaires qui encadrent le fonctionnement du marché des valeurs du Trésor.

Fait à Yaoundé, le 08 novembre 2019

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**